



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Une entente de collaboration historique entre Mine Canadian Malartic et les Premières Nations Anicinapek d’Abitibiwinni, de Lac Simon, de Long Point et de Kitcisakik

Malartic, le 3 juin 2020 - Mine Canadian Malartic (MCM) et les Premières Nations Anicinapek d’Abitibiwinni, de Lac Simon, de Long Point et de Kitcisakik, sont heureuses et fières d’annoncer qu’elles ont conclu une entente de collaboration visant le développement durable des quatre Premières Nations Anicinapek et leur participation accrue aux activités et projets miniers de MCM. Cette entente est une première du genre en Abitibi-Témiscamingue entre des Premières Nations Anicinapek et une entreprise minière en opération.

L’entente de collaboration prévoit des mesures permettant d’accroître jusqu’en 2027 la participation des quatre Premières Nations Anicinapek aux activités de MCM, relativement à la formation, aux opportunités d’emplois et d’affaires, et à la protection de l’environnement. Des contributions financières seront également versées annuellement aux quatre communautés en vue de favoriser leur développement durable et permettre, par exemple, la réalisation de projets structurants.

Les parties ont à cœur de faire vivre l’entente au quotidien afin d’atteindre les objectifs qu’elles se sont fixés. Un coordonnateur à la mise en œuvre de MCM ainsi qu’un coordonnateur des Premières Nations Anicinapek seront prochainement embauchés. Travaillant de concert, ces derniers seront, entre autres responsables de l’élaboration de stratégies et de l’implantation de divers volets de l’entente. Pour exécuter leurs mandats, ils seront accompagnés de différents comités composés de représentants de MCM et de membres nommés par les Premières Nations Anicinapek.

Les parties sont heureuses de pouvoir collaborer afin d’établir une relation à long terme, mutuellement profitable, concertée et respectueuse, fondée sur le dialogue, le partage de l’information, la franchise et la confiance. Pour les parties, il s’agit de l’aboutissement de plus de deux années de travail rigoureux qui insufflera un vent de changement positif pour l’industrie minière et les Premières Nations Anicinapek en Abitibi-Témiscamingue.

Détentrices à parts égales de MCM, les sociétés Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Inc. sont fières de pouvoir contribuer à cette entente et ainsi de participer à la genèse de riches échanges économiques et culturels avec les Premières Nations Anicinapek de l’Abitibi-Témiscamingue.

– 30 –

Pour information :

Mine Canadian Malartic :

François Bélisle, conseiller senior
communications et relations avec le milieu
Tél. : 819 757-2225 #2417
Cell. : 819 860-1970
fbelisle@canadianmalartic.com

Premières Nations Anicinapek :

Éric Duguay, responsable des communications
Tél. : 514 377-1980
eduguay@acosysconsulting.com